



Compte-rendu du CoPil Natura 2000 des Tourbières de Clarens

1^{er} décembre 2016 – Mairie de Clarens



Personnes présentes :

M Piaser, Maire de Clarens – Président du CoPil
M. Adisson, Direction Départementale des Territoires en Hautes-Pyrénées
Mme Salanova, Direction Départementale des Territoires en Hautes-Pyrénées
Mme Loustalot-Forest et M. Camel, ONF65
M. Chabaud, responsable UT Haute-Bigorre ONF65
M. Rousset, TIKOPIA
Mme Truong, PETR des Nestes
Mme Noble, AREMIP
M. Lacroix et M. Toujas, AAPPMA
M. Laran, président de la Fédération de chasse
M. Cazes, propriétaire exploitant
M. Baratgin, propriétaire
M. Castet, habitant à Clarens
Mme Amiel, Animatrice Natura 2000 Tourbières de Clarens – CCPLB

Ordre du jour :

1. Présentation de l'étude sur les sentiers par l'ONF
2. Retour d'information de la réunion départementale des animateurs et animatrices Natura 2000 du 20 octobre 2016
3. Présentation de l'étude sur l'écrevisse par l'AAPPMA
4. Présentation des études réalisées par le stagiaire de l'Université de Pau
5. Informations et questions diverses

Présentation de l'étude sur les sentiers réalisée par l'ONF

La CCPLB a missionné l'ONF65 pour étudier la faisabilité de sentiers à vocation pédagogique sur le site des Tourbières de Clarens.

Objectifs : réaliser des parcours attractifs pour faire connaître les Tourbières de Clarens et sensibiliser à la fragilité de ce milieu. Les publics ciblés sont les scolaires et le tout public.

Méthodologie : ont été réalisées : une expertise des lieux par des visites, un diagnostic du foncier, un inventaire des données existantes et des rencontres avec les acteurs du terrain.

L'essentiel : une histoire discrète avec peu de données sur les usages traditionnels du site, l'importance de la voie ferrée sur l'histoire et le cheminement, une richesse écologique mais accessible uniquement à un public d'initiés et une grande variété d'ambiances paysagères.

Positionnement thématique : « Une vie, mille vies ». Les Tourbières sont les archives du temps, celles de Clarens ont 14 000 ans. L'objectif est de révéler l'existence de la multitude de cycles de vie dans les Tourbières de Clarens. Il en découle une proposition d'une gamme de mobilier qui rappellera le processus de formation de la tourbe et l'histoire géologique par l'empilement de couleurs issues d'une palette chromatique allant du bleu foncé au rouge foncé.

Proposition de cheminements : Le cheminement reprend au maximum des chemins existants sur le pourtour de la zone. Une jonction entre les parties Est et Ouest se fera en terrain communal sur la tourbière par l'intermédiaire d'un platelage posé sur le sol sur une centaine de mètres.

Synthèse des préconisations liées aux tourbières, ruisseaux et zones humides :

- Rappel réglementaire : loi sur l'eau (déclaration) et procédure d'évaluation d'incidence Natura 2000 (formulaire simplifié)
- A réaliser avant travaux : piquetage des zones de sensibilité et des stations de plantes protégées
- Sur les zones humides : écoulement à maintenir : pas de drain, de trous ou de fossé
- Pas d'entretien de la végétation sur le caillebotis ou à minima
- Ne pas modifier le pH des sols et la qualité de l'eau
- Réaliser les aménagements à l'automne ou par temps sec pour limiter les perturbations

Aux abords des milieux humides, prairies et zones boisées :

- Pas d'emprise du chantier, pas de passage ni de stationnement d'engins, pas de dépôts ni de stockage ; sur ou à proximité des zones humides : pas de création de fossé ni de drainage
- Préserver au maximum les chênes des bords de sentiers (sauf dangerosité pour le public)
- Réaliser les abattages, élagages et débroussaillage à l'automne et par temps sec
- Entretien mécanique de la végétation le long du sentier (aucun entretien chimique)
- Pas de poteaux creux dans les installations de clôture : privilégier les poteaux bois

Chiffrage estimatif : le coût de réalisation du projet a été estimé entre 72 000 € HT et 84 000 € HT, selon que le caillebotis (platelage) est soit souple, soit rigide. A ces sommes pourra être rajoutée une somme comprise entre 17 000 et 20 000 €HT pour la maîtrise d'œuvre.

(La présentation est disponible sur demande à la CCPLB)

Questions et remarques :

- La DDT indique que l'évaluation simplifiée des incidences n'est pas réglementaire mais elle est proposée pour simplifier le travail.
- Il sera nécessaire de vérifier que le chantier n'a pas d'impact sur les zones humides.
- La partie nécessitant la pose d'un caillebotis sur la tourbière devra être étudiée avec soin, notamment si un arasage des touradons est nécessaire.
- Il est demandé à ce que la CATZH soit associée pour le tracé du chemin traversant la tourbière.
- Il faudra également veiller à ne pas montrer des habitats dégradés (mares).
- Un inventaire devra être réalisé sur la partie impactée par le caillebotis, notamment dans le cadre de la demande de dérogation « espèces protégées ».
- Penser à bloquer l'accès des vélos sur la partie traversant la tourbière. L'accès ne devra se faire que par voie piétonne. Une communication sur le comportement à avoir devra être faite.
- En ce qui concerne le foncier, il est rappelé qu'il n'y pas de prescription trentenaire sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée qui a été achetée en 1997 par la commune. Il faudra toutefois engager des négociations avec les propriétaires/exploitants impactés.
- M. Baratgin souhaite préciser que les tourbières ont toujours fait partie de l'histoire de la commune car « les bêtes étaient sur les tourbières car c'était là le plus vert » notamment en saison sèche.

Retour sur les informations des journées départementales

Relevés des informations :

- Rappel du départ de Claudine Burtin qui a pris un poste à la DDT Alsace en novembre 2016. Il n'y a pas encore à ce jour d'information sur la personne qui la remplacera le poste sera pourvu au mois de mars 2017.
- FEADER : le logiciel qui permet le financement du FEADER est en phase test. Les financements ont donc du retard et le programme Natura 2000 n'est pas prioritaire.
- Financement de l'animation Natura2000 : pour l'ex Midi-Pyrénées elle sera prise en charge à 100% par le programme Natura 2000 jusqu'en 2020.
- Nouvelle direction à la DREAL Occitanie : Nathalie Lamande, directrice de la Biodiversité, basée à Montpellier
- Calendrier : contrats Natura 2000, une commission permanente aura lieu dans l'année. Contrats ni agricoles-ni forestiers, le dossier est à envoyer avant fin janvier 2017. Animation Natura2000, du 15/01/2017 au 10/02/2017 pour les collectivités qui vont garder l'animation malgré les nouvelles intercommunalités puis du 17/02/2017 au 15/06/2017 pour les collectivités qui vont changer.

Présentation de l'étude sur l'écrevisse par l'AAPPMA

L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique a réalisé un suivi des espèces piscicoles et recherché la présence de l'écrevisse à pattes blanches dans le cours d'eau de la Galavette.

Résumé des informations :

- L'écrevisse à pattes blanches n'a pas été (re)trouvée sur le site.
- L'écrevisse « signal » (*Pacifastacus leniusculus* – appelée aussi « Écrevisse de Californie », « Écrevisse du Pacifique ») se trouve sur la Galavette et un peu partout sur le territoire. Cette écrevisse a un impact négatif car elle est en compétition directe avec les autres espèces par prédation et occupation de l'habitat (fécondité importante, meilleure résistance aux conditions extrêmes et aux pathologies). Les moyens de gestion sont la régulation naturelle (consommation par les prédateurs locaux) et des méthodes de prévention (pêche, piégeage intensif et régulier).
- Il a été observé plusieurs débris de carapaces d'écrevisse (capture par des prédateurs, hérons, ...) ainsi que des écrevisses vivantes sur des secteurs différents.
- Informations sur les causes de la disparition de l'écrevisse autochtone : la modification et la perturbation des milieux par l'activité des zones urbaines et des pratiques agricoles ainsi que la présence d'une espèce envahissante qui possède des aptitudes naturelles bien supérieure à l'espèce autochtone.

(La présentation est disponible sur demande à la CCPLB ou à l'AAPPMA)

Présentation des études réalisées par le stagiaire de l'Université de Pau

Dans le cadre de l'animation Natura 2000 du site, la CCPLB a accueilli un stagiaire en Licence Géographie et Aménagement de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour pour la période du 25 mai au 29 juillet 2016 pour :

- synthétiser les suivis des habitats et des espèces réalisés depuis 2007 et en faire une analyse et une mise à jour si nécessaire (action MG5 du DocOb) en lien avec le Conservatoire Botanique National de Pyrénées et de Midi-Pyrénées pour la partie botanique.
- réaliser un document pédagogique et ludique à destination des scolaires pour leur faire découvrir les tourbières (action MG3 du DocOb). Ce document sera utilisé dans le cadre de l'action B13 de l'agenda intercommunal : « organisation d'événements en lien avec le développement durable et écocitoyenneté » (actions de sensibilisation auprès des jeunes sur le temps scolaire)

Le stagiaire a donc réalisé le travail suivant :

- mise à jour de la carte de suivi des habitats
- mise à jour du suivi des espèces suivantes : *rhynchospora fusca*, *spiranthes aestivalis* et des odonates
- préconisation pour favoriser l'entretien par le pâturage sur certaines zones
- préconisations pour l'entretien de la forêt alluviale et la réouverture de tourbières boisées, notamment par des contrats Natura 2000
- présentation du dépliant « A la découverte des tourbières de Clarens », créé à destination des scolaires dans le cadre d'une éducation au développement durable

Informations et questions diverses

L'AREMIP indique qu'il n'y a pas d'actions PAEC (Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques) sur le site, malgré les orientations préconisées par le DocOb. La date limite de l'appel à projet est le 2 janvier 2017 et il n'y en aura pas d'autres avant 2020. Elle propose donc de monter le dossier en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, M. Piasser se chargeant de contacter des agriculteurs susceptibles d'être intéressés. Une réunion avec ces derniers se fera en début d'année 2017.